

## Parc normano-breton, charte pour la pêche de loisir...

Malgré les averses, 450 repas ont été servis sous tente lors de la fête organisée mercredi 14 juillet par l'association des Plaisanciers et des Pêcheurs à Pied de la Côte Ouest du Cotentin (APPPCO). L'après-midi, les visiteurs se renseignaient auprès d'une trentaine de bénévoles sur des sujets liés à la mer : réglementation, défense du littoral, coquillages, algues, éoliennes marines, hydroliennes... Le président Joël Aubert confiait : "Nous avons distribué sur les cales de la côte ouest le nouveau dépliant "Pêcheur à pied responsable".

Il montre les photos et les tailles à respecter pour les espèces les plus courantes".

Il ajoutait : "Nous venons d'adhérer à la nouvelle association "Collectif Émeraude Cotentin" CEC constituée en vue de défendre les droits des pêcheurs de loisir dans la zone du futur parc marin normano-breton situé entre La Hague et le cap Fréhel. Nous voulons être représentés dans le comité de gestion".

L'enquête publique sur la création du parc devrait se tenir en 2012. Le Grenelle de la

mer préconise 5% de la surface du parc classé en zones de non-pêche.

Enfin, Joël Aubert se félicitait :

"Nous avons pu éviter la mise en place d'un permis de pêche en mer dans le cadre de la nouvelle charte pour la pêche de loisir en mer. Maintenant, il faut participer aux groupes de travail".

Signée le 7 juillet entre les pouvoirs publics et la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF), la charte instaure d'une part, la déclaration obligatoire et le marquage des prises afin d'éviter la revente déloyale pour les professionnels, et, d'autre part, le principe d'une période de repos biologique pour les espèces menacées, la lutte accrue contre le braconnage et le renforcement de l'information des usagers.